



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT  
ET DE LA RECHERCHE**

**Sous-direction des établissements et de la politique  
contractuelle**

**Bureau des emplois, du recrutement et de la formation initiale  
des personnels de l'enseignement technique**

Dossier suivi par : Yves SCHENFEIGEL  
Tél. : 01.49.55.51.75  
Mel : yves.schenfeigel@agriculture.gouv.fr  
Fax : 01.49.55.52.25  
Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal  
75700 PARIS 07 SP

**Suivi par : D.R.A.F. / D.A.F. - S.R.F.D. / S.F.D. des agents  
concernés**

**NOTE DE SERVICE  
DGER/SDEPC/N2008-2059**

**Date: 30 avril 2008**

Dates limites de réponse : 6 mai 2008 (retour à la DRAF/DAF)  
20 mai 2008 (retour à l'administration centrale)

Nombre d'annexes : 5

**Objet** : additif à la note de service DGER/SDEPC/N2008-2051 du 17 avril 2008 relative au deuxième mouvement des personnels de direction d'EPLEFPA pour la rentrée scolaire 2008.

**Mots-cles** : Second mouvement des directeurs et directeurs adjoints des EPLEFPA, rentrée scolaire 2008.

<b>Destinataires</b>	
<i>Pour exécution :</i> Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt – Les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt Mesdames, Messieurs les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement - les Chefs des Services de la Formation et du Développement Madame, Messieurs les Directeurs des Etablissements de l'Enseignement Supérieur Mesdames, Messieurs les Directeurs et Directrices des Etablissements Publics d'Enseignement et de Formation professionnelle Agricoles	<i>Pour information :</i> Organisations syndicales des personnels de l'enseignement technique
<b>OBSERVATIONS :</b> CETTE NOTE DE SERVICE EST DIFFUSEE INTEGRALEMENT SUR INTERNET <a href="http://www.chlorofil.fr">www.chlorofil.fr</a> et NOCIA	

Les personnels souhaitant candidater sur les postes offerts dans la présente circulaire doivent respecter les délais fixés dans la note de service parue le 17 avril dernier, soit le mardi 6 mai 2008.

L'autorité hiérarchique doit transmettre à la DGER les demandes collectées au plus tard le lundi 20 mai 2008.

Pour le Ministre de l'agriculture et de la pêche  
et par délégation,  
le Directeur général de l'enseignement  
et de la recherche  
Par empêchement du Directeur général  
de l'enseignement et de la recherche  
le Directeur adjoint

Jean-Pascal FAYOLLE

<b>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET LA PECHE</b>	
<b>DEMANDE de MUTATION ou d'AFFECTATION SUR POSTE DE DIRECTION :</b>  <b>RENTREE SCOLAIRE 2008</b>	<b>REEMPLIR EN MAJUSCULES ET ENVOYER :</b>  <b>AVANT LE 6 MAI 2008</b> 1 Exemple à la : DRAF / DAF – SRFD / SFD

① **NOM & PRENOM :**

NOM DE JEUNE FILLE :

GRADE : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

ECHELON : |\_|\_|\_|\_|

CORPS : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

DATE DE 1<sup>ère</sup> TITULARISATION AU M.A.P. : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

DATE DE TITULARISATION DANS LE CORPS ACTUEL : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

ANNEE D'OBTENTION DE LA LISTE D'APTITUDE : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**SITUATION FAMILIALE :** Marié(e) ou Pacsé(e) |\_|\_| Veuf(ve), Divorcé(e), Vie Maritale, Cél. |\_|\_|

Nombre d'enfant(s) de moins de 20 ans à charge |\_|\_| Autorité parentale unique |\_|\_| Garde partagée |\_|\_|

Enfant et/ou conjoint(e) handicapé(e) |\_|\_|\_|\_|

**EN CAS DE DEMANDE DE MUTATION AVEC LE (LA) CONJOINT(E) EN POSTE AU M.A.P. , précisez son NOM et PRENOM, corps / grade ainsi que son affectation actuelle :**② **ETABLISSEMENT :**

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

CATEGORIE DE POSTE :

|\_|\_|\_|\_|

DATE D'AFFECTATION DANS LE POSTE ACTUEL :

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

DATE D'AFFECTATION, EN QUALITE DE TITULAIRE,  
DANS LE POSTE ACTUEL :

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

TEMPS DE TRAVAIL ACTUEL :

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|%|

DATE DE PRISE DE FONCTION EN QUALITE DE « FAISANT FONCTION » :

de Directeur : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

ou de Directeur-adjoint : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

ANNEE DE DETACHEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE PERSONNEL DE DIRECTION :

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

NOTATIONS ADMINISTRATIVES :

2004-2005 : |\_|\_|\_|\_|\_|

2005-2006 : |\_|\_|\_|\_|\_|

③ NOM / PRÉNOM :		MEL :	
		TÉL. :	
<b>POSTE DE DIRECTION EN EPLEFPA DEMANDÉ POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2007</b>			
LIBELLE ETABLISSEMENT	CODE	LIBELLE CATEGORIE DU POSTE	CODE
1)	_ _ _ _ _ _ _	_____	_ _ _ _
2)	_ _ _ _ _ _ _	_____	_ _ _ _
3)	_ _ _ _ _ _ _	_____	_ _ _ _
4)	_ _ _ _ _ _ _	_____	_ _ _ _
5)	_ _ _ _ _ _ _	_____	_ _ _ _
6)	_ _ _ _ _ _ _	_____	_ _ _ _
<b>MOTIF DE LA DEMANDE :</b>			
« Je m'engage à accepter toute affectation LE (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée »		<b>Réécrire la mention « Lu et approuvé »</b>	
		SIGNATURE	

④ AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :

DATE :

SIGNATURE :

⑤ **AVIS CIRCONSTANCIE DU DIRECTEUR REGIONAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET / D.A.F. :**

**DATE :**

**SIGNATURE :**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

A ADRESSER A L'AGENT UNIQUEMENT

**DEMANDE DE MUTATION *DES PERSONNELS DE DIRECTION EN EPLEPFA*  
RENTREE SCOLAIRE 2008****A remplir par le demandeur :**NOM :  NOM DE JEUNE FILLE : PRENOM : CODE ETABLISSEMENT LIBELLE DE L'ETABLISSEMENT CATEGORIE DE POSTE DATE D'AFFECTATION DANS LE POSTE ACTUEL TEMPS DE TRAVAIL ACTUEL %**A remplir par le DRAF (DAF) – SRFD (SFD) :**DEMANDE RECUE LE : 

Nom et Qualité du signataire

Fait à :

Le :

## ANNEXE C

### Coordonnées des DRAF/DAF :

<b>REGION</b>	<b>Prénom &amp; NOM</b>	<b>TELEPHONE</b>
ALSACE	Jean-François QUERE	03 88 25 91 00
AQUITAINE	Jacques MERIC	05 56 00 42 22
AUVERGNE	Michel MAGIMEL	04 73 42 14 17
BOURGOGNE	Christian VANIER	03 80 39 30 01
BRETAGNE	Louis BIANNIC	02 99 28 21 21
CENTRE	Isabelle CHMITELIN	02 38 77 40 14
CHAMPAGNE-ARDENNE	Gilles PELURSON	03 26 66 20 00
CORSE	Loic GOUELLO	04 95 51 86 53
FRANCHE-COMTE	Alain MARAVAL	03 81 47 75 00
ILE-DE-FRANCE	Philippe MAUGUIN	01 41 24 17 17
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Pascal AUGIER	04 67 10 19 00
LIMOUSIN	Yann DORSEMAINE	05 55 12 92 47
LORRAINE	Jean-Louis ROUX	03 87 56 40 41
MIDI-PYRENEES	Dominique PELISSIE	05 61 10 61 02
NORD-PAS-DE-CALAIS	Alain VERNEDE	03 20 96 41 00
BASSE-NORMANDIE	Yves RIOU	02 31 24 97 07
HAUTE-NORMANDIE	Odile BOBENRIETHER	02 32 18 94 04
PAYS-DE-LA-LOIRE	Philippe DE GUENIN	02 40 12 36 10
PICARDIE	Edith VIDAL	03 22 33 55 00
POITOU-CHARENTES	Martin GUTTON	05 49 03 11 11
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Jean-Marie SEILLAN	04 91 16 79 22
RHONE-ALPES	Hervé PIATON	04 78 63 13 13
MARTINIQUE	Gilbert FOURNIER	05 96 71 20 40
GUYANE	Jean-Pierre BASTIE	05 94 29 63 05
LA REUNION	Michel SINOIR	02 62 30 89 01
NOUVELLE CALEDONIE	Pierre-Yves VION	(687) 23 24 31
GUADELOUPE	Gilbert GRIVault	05.90.99.09.55



## DIRECTEURS D'EPLEFPA (code 01)

région	code GUEPARD	établissement	V / SV	sites	centres constitutifs	classement EPL	classement exploitation	classement atelier	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	nbre classes 07-08 (EPL)	nbre élèves 07-08 (EPL)	compétences	nombre apprentis (EPL) 06-07	volume heures stag FP 05/EPL
Picardie	4052	LPA ABBEVILLE	SV	2	2	2			10	217			productions-services		51 250

## DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE LA FORMATION SCOLAIRE (code 02)

région	code GUEPARD	établissement	V / SV	EPLÉFPA	sites	centres constitutifs	classement EPL	classement exploitation	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	compétences	nombre apprentis (EPL) 06-07
Aquitaine	4222	LEGTA NERAC	SV		1	3	3	1	12	287	productions-aménagement-services	
Hte Normandie	4165	LEGTA CHAMBRAY-GOUVILLE	SV		2	6	4+	2			productions-aménagement-services	155
Poitou Charentes	4216	LPA MONTMORILLON	SV		1	3	4	1	11	305	productions-aménagement-	
Centre	5534	EPL CHAMBRAY LES TOURS	SV		1	1	1				services	

(1) dans le cadre de la mise sous autoité unique Amboise-Chambray les Tours

MAJ : AVRIL 2008

**DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE (code 03)**

région	code GUEPARD	établissement	V / SV	sites	centres constitutifs	classement EPL	classement exploitation	classement atelier	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	compétences	nombre apprentis (EPL) 06-07	volume heures stag FP 05/EPL
Hte Normandie	5592	LEGTA YVETOT	SV	6	10	4+	1				productions-transformation	847	

### DIRECTEURS- ADJOINTS CHARGES DE L'EXPLOITATION ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE (code 04)

région	code guepard	Etablissement	V / SV	sites	centres constitut ifs	classement EPL	classement exploitation	classement atelier	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	compétences
Limousin	5525	EPL MEYMAC ET NEUVIC (1)	V	2	6	4	2	3			aménagement-services

La nouvelle fiche de poste annexée, annule et remplace celle diffusée à la note de service n° 2008 -2051 du 17 avril 2008

**Directeur Adjoint Meymac-Neuvic  
Chargé de la Formation Initiale et Scolaire**

Le 3<sup>ème</sup> poste de Directeur Adjoint chargé de la formation initiale et scolaire est un élément moteur dans le cadre de la mise sous autorité unique des EPL de Meymac et de Neuvic pour la relance pédagogique des deux établissements de Haute Corrèze visant à conforter les points forts de l'offre de formation de ces deux EPL afin de renforcer la présence de l'enseignement agricole en Haute-Corrèze.

### **I Structures des EPL :**

Situé en Haute-Corrèze, les deux EPL sont mono sites et distants de 26 kilomètres.

L'EPL de Meymac est constitué de trois centres constitutifs :

- un lycée (30 enseignants) accueillant actuellement 80 élèves et 143 étudiants comprenant un SADC (résidence étudiante),
- un CFPPA,
- une atelier technologique « bois ».

L'EPL de Neuvic est constitué de trois centres :

- un lycée (47 enseignants) accueillant actuellement 269 élèves et 164 étudiants et comprenant 3 SADC (résidences étudiantes, centre des métiers du golf et services dédiés au développement local)
- une exploitation agricole (bovins allaitant et apiculture),
- un CFA (24 apprentis).

### **II Organisation des structures sous pilotage du DA :**

L'EPL de Meymac dispose de formations liées à la gestion et à la commercialisation des produits forestiers tant en formation initiale qu'en formation professionnelle continue. Pour sa part, l'EPL de Neuvic dispose de formations liées à la gestion et à d'animation des espaces naturels et des territoires.

Le périmètre d'action du 3<sup>ème</sup> directeur adjoint s'inscrira de façon transversale pour les trois voies de formation des deux EPL pour lesquels, sous l'autorité du directeur des EPL et en partenariat étroit et permanent avec les directeurs adjoints chargés de la FIS sur les sites de Meymac et de Neuvic, des complémentarités et des synergies entre les deux EPL dans le domaine de l'environnement et de la gestion des territoires devront être recherchées ainsi que des domaines d'innovation en lien avec la profession.

### **III Missions :**

Sous l'autorité du directeur des deux EPL, en lien avec les directeurs adjoints de chaque site et des directeurs de centres, il sera chargé à échéance de trois ans de l'animation de la réflexion et de la mise en œuvre du travail de concertation entre les deux équipes pédagogiques afin d'établir de solides synergies entre elles et d'intégrer les modes d'organisation pédagogiques correspondantes.

Le directeur adjoint devra ainsi créer du liant entre les deux établissements et appuyer le directeur des deux EPL dans la mise en œuvre des complémentarités pédagogiques des EPL en lien avec les partenaires de ces établissements.

Pour pouvoir mener à bien l'ensemble des missions confiées au directeur adjoint les aptitudes suivantes devront être présentes :

- aptitudes à fédérer des équipes enseignantes complexes, fortement ancrées dans leurs établissements respectifs, autour de nouvelles dynamiques de projets ;
- aptitude à l'ingénierie de formation pour développer les formations innovantes dans le domaine de l'environnement (dont la forêt) et les territoires sensibles en lien avec les professionnels des secteurs concernés et en lien avec les projets d'établissement ;
- aptitudes à négocier et écouter, à construire des dossiers, à les structurer et à les suivre.